

2013:B23

NOTE DE SERVICE

- DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs de l'éducation
Secrétaires-trésorières et trésoriers des administrations scolaires
- EXPÉDITRICE :** Pamela Skinner, sous-ministre adjointe et directrice générale de l'administration
Division de la gestion et des services ministériels
- DATE :** 19 novembre 2013
- OBJET :** Subvention(s) pour d'autres programmes d'enseignement (Subvention(s) APE)

Pour améliorer l'efficacité et l'efficacités du financement des Subvention(s) APE, le ministère de l'Éducation est en train d'élaborer une approche plus systématique en matière de gestion du financement des Subvention(s) APE aux fins de la communication, de l'établissement de rapports, du contrôle et de l'intégration des programmes. La nouvelle approche repose sur les résultats du secteur et les consultations ministérielles. Elle pourra favoriser l'obtention de meilleurs résultats pour le système, encourager l'établissement de relations et de partenariats plus forts au sein du secteur et améliorer la gestion des ressources. Comme indiqué dans la note de service B6 publiée en mars 2013, le Ministère encourage les conseils scolaires à cerner les possibilités de coordination et d'intégration des activités à l'appui des différents programmes et initiatives financés par les Subvention(s) APE afin de satisfaire à leurs propres besoins en matière d'amélioration, tels qu'identifiés.

Le Ministère est en train d'adopter les pratiques exemplaires suivantes pour les Subvention(s) APE :

- Adopter une entente de paiement de transfert relative aux Subvention(s) APE basée sur l'année scolaire
- Normaliser et simplifier les rapports financiers relatifs aux Subvention(s) APE et le calendrier
- Annoncer la majeure partie du financement relatif aux Subvention(s) APE qui sera versé aux conseils, conseil par conseil, dans la note de service B à la fin du

mois de mars (sous réserve d'exceptions limitées) afin de faciliter la planification budgétaire des conseils et de maximiser l'utilisation efficace des rares ressources.

Outre l'introduction de la nouvelle méthode et des pratiques exemplaires relatives aux Subvention(s) APE, la présente note de service vise également à partager avec les conseils scolaires comment il faut traiter la sous-utilisation des fonds relatifs aux Subvention(s) APE de l'année scolaire précédente.

Le Ministère a identifié des économies liées aux droits d'auteur dues aux remboursements d'Access Copyright versés aux conseils scolaires en février 2013 (voir la ventilation conseil par conseil, ci-jointe). Il est en train de récupérer ces fonds sous-utilisés auprès des conseils scolaires sous forme de réduction des flux de trésorerie versés aux conseils scolaires.

Pour les Subvention(s) APE, veuillez communiquer avec la personne-ressource normale responsable des programmes pour concevoir et confirmer les plans spécifiques aux programmes qui s'appliquent à la sous-utilisation des fonds, le cas échéant.

Si vous avez besoin d'un complément d'information, veuillez vous adresser à David McIntosh, Direction des finances et des services ministériels, 416 325-7677/ David.McIntosh@ontario.ca.



Pamela Skinner

Sous-ministre adjointe et directrice générale de l'administration

Copie : George Zegarac, sous-ministre de l'Éducation
Surintendantes et surintendants des affaires scolaires et des finances
Grant Clarke, SMA, Division de l'apprentissage et du curriculum
Mary Jean Gallagher, SMA, Division du rendement des élèves
Jim Grieve, SMA, Division de l'apprentissage des jeunes enfants
Janine Griffore, SMA, Division de l'éducation en langue française, de l'éducation autochtone et de la recherche
Barry Pervin, SMA, Division de l'enseignement et du développement du leadership
Gabriel F. Sékaly, SMA, Division des opérations et des finances de l'éducation élémentaire et secondaire